

MANOIR MARIE-LOUISE & LES SUITES DU MANOIR

CONDITIONS DE TRAVAIL INTÉRESSANTES

- Salaire attrayant
- Possibilité de conciliation travail/famille
- 2 semaines de vacances à l'entrée en poste
- Heures en continu
- Repas payés
- Congé lors de son anniversaire
- Congés supplémentaires payés



Manoir Marie-Louise. Sainte-Thècle

PORTRAIT DE L'ENTREPRISE

Ayant le souci de garder les personnes âgées en région, M. René Leblanc a décidé de créer le Manoir Marie-Louise en 1993. Suivront la construction de Les Suites du Manoir en 2008 et beaucoup d'investissement afin de moderniser les lieux. Ces résidences comptent 22 employés.

Vous aimeriez en connaître davantage?

Lisez ceci!

Q : Quelle est votre philosophie d'entreprise?

R : Je souhaite que les résidents et les employés se sentent comme une famille. Je tiens à ce que l'ambiance de travail soit agréable et que mes employés travaillent en équipe.

Q : Quelle est la plus grande fierté de votre entreprise?

R : Mes employés me considèrent comme un collègue et non comme un patron. Je suis fier du sentiment d'appartenance de mes employés et la satisfaction de mes résidents.

« Ici, on peut prendre le temps de s'occuper des gens. L'ambiance est bonne, on utilise l'humour et on s'encourage. On considère les résidents comme nos parents. »

– Julie Lavoie, personne-ressource

FONT PARTIE DE NOTRE ÉQUIPE :

- Préposés aux bénéficiaires
- Préposés à l'entretien ménager
- Préposés à l'hygiène des résidents
- Préposés à l'entretien extérieur
- Préposés aux loisirs
- Cuisiniers